

0620056Z
ACADEMIE DE LILLE
LPO LYCEE DES METIERS CARNOT
51 RUE SADI CARNOT
62701 BRUAY LA BUISSIERE CEDEX
Tel : 0321646500

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Organisation de la structure pédagogique

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 44
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Date de réunion de la séance initiale : 08/02/2021
Nombre de présents à la séance initiale : 10
⚠ Quorum non atteint
Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration
Convoqué le : 09/02/2021
Réuni le : 12/02/2021
Sous la présidence de : Frederic Cuvelier
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-2, R.421-20, R.421-41, R.421-44, R.421-55
- l'avis de la commission permanente du 01/02/2021,

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte l'organisation de la structure pédagogique définie

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

En lien avec l'effectif actuellement prévu, la nouvelle dotation est de 2577.67 heures dont 2278.24 heures postes et 299.43 heures supplémentaires année.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	21
Pour :	20
Contre :	0
Abstentions :	1
Blancs :	0
Nuls :	0

0620056Z
ACADEMIE DE LILLE
LPO LYCEE DES METIERS CARNOT
51 RUE SADI CARNOT
62701 BRUAY LA BUISSIERE CEDEX
Tel : 0321646500

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Emploi de la dotation horaire globalisée

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 45
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Date de réunion de la séance initiale : 08/02/2021
Nombre de présents à la séance initiale : 10
⚠ Quorum non atteint
Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration
Convoqué le : 09/02/2021
Réuni le : 12/02/2021
Sous la présidence de : Frederic Cuvelier
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R421-2, R.421-9, R421-20, R.421-41, R.421-55
- l'avis de la commission permanente du 01/02/2021

Sur la :

1e proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration décide (voir le libellé de la délibération) ;
 2e proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration décide, suite au refus de la première proposition du chef d'établissement présentée lors du conseil d'administration précédent (voir le libellé de la délibération) ;

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

L'utilisation de l'enveloppe attribuée pour la dotation horaire globalisée 2021/2022 selon les documents joints

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	21
Pour :	8
Contre :	13
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0620056Z
ACADEMIE DE LILLE
LPO LYCEE DES METIERS CARNOT
51 RUE SADI CARNOT
62701 BRUAY LA BUISSIERE CEDEX
Tel : 0321646500

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT
Lié à une décision du conseil d'administration

Objet : Contrats et conventions à incidence financière

Numéro d'enregistrement : 42

Année scolaire : 2020-2021

Par délibération du conseil d'administration

du 24/11/2020

acte n° 46

Le chef d'établissement procède à la signature

du contrat

de la convention

Objet du contrat ou de la convention :

Convention de développement d'ateliers de pratique artistique :

L'avenant à la convention de développement d'ateliers de pratique artistique entre le Lycée Polyvalent « Sadi CARNOT » et la « Ligue de l'Enseignement du Pas-de-Calais », représentée par Monsieur Daniel BOYS, est portée à l'approbation des membres du Conseil d'Administration.

Objet de la convention : 2 ateliers de 3H pour 2 groupes d'élèves délégués de classe, soit 12H d'intervention au sein du lycée

Durée : 2ème ou 3ème trimestre de l'année scolaire 2020/2021 au lieu de 1er trimestre de l'année scolaire 2020/2021

Disposition financière : 913€ TTC. 12 heures d'atelier à 56€/h soit 672€ + 158€ de frais de déplacement + 83 € de frais de gestion

Vu

Contrats

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Conventions

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

0620056Z
ACADEMIE DE LILLE
LPO LYCEE DES METIERS CARNOT
51 RUE SADI CARNOT
62701 BRUAY LA BUISSIERE CEDEX
Tel : 0321646500

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT
Lié à une décision du conseil d'administration

Objet : Contrats et conventions à incidence financière

Numéro d'enregistrement : 40

Année scolaire : 2020-2021

Par délibération du conseil d'administration

du 24/11/2020

acte n° 46

Le chef d'établissement procède à la signature

du contrat

de la convention

Objet du contrat ou de la convention :

Le crous de Lille :

L'avenant N°2 au contrat d'agrément d'un restaurant entre le Lycée Polyvalent « Sadi CARNOT » et le CROUS de Lille représenté par Monsieur Emmanuel PARISIS, est porté à l'approbation des membres du Conseil d'Administration.

Objet : Extension exceptionnelle et temporaire du repas à 1€ à tous les étudiants (boursiers et non boursiers).

Durée : à compter 01/02/2021 jusqu'au 31/07/2021 avec possibilité de prorogation

Disposition financière : Versement par le CROUS d'une subvention de 2.30€ par repas servi et par étudiant

Vu

Contrats

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Conventions

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

0620056Z
ACADEMIE DE LILLE
LPO LYCEE DES METIERS CARNOT
51 RUE SADI CARNOT
62701 BRUAY LA BUISSIERE CEDEX
Tel : 0321646500

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT
Lié à une décision du conseil d'administration

Objet : Contrats et conventions à incidence financière

Numéro d'enregistrement : 41

Année scolaire : 2020-2021

Par délibération du conseil d'administration

du 24/11/2020

acte n° 46

Le chef d'établissement procède à la signature

du contrat

de la convention

Objet du contrat ou de la convention :

Mise à disposition d'équipements :

Un contrat de prestation de fournitures et de mise à disposition d'équipements entre la société EURL Marguerite & Cie représentée par Gaële LE NOANE, Fondatrice et le Lycée Polyvalent « Sadi CARNOT » de Bruay-La-Buissière est porté à l'approbation des membres du Conseil d'Administration.

Objet du contrat : Mise à disposition de 3 distributeurs de produits menstruels + fourniture de produits menstruels de recharge adaptés à ces distributeurs automatiques (sur commande)

Durée : 12 mois renouvelable par tacite reconduction

Disposition financière : Mise à disposition gratuite des distributeurs

Vu

Contrats

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Conventions

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

0620056Z
ACADEMIE DE LILLE
LPO LYCEE DES METIERS CARNOT
51 RUE SADI CARNOT
62701 BRUAY LA BUISSIERE CEDEX
Tel : 0321646500

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT
Lié à une décision du conseil d'administration

Objet : Contrats et conventions à incidence financière

Numéro d'enregistrement : 43

Année scolaire : 2020-2021

Par délibération du conseil d'administration

du 24/11/2020

acte n° 46

Le chef d'établissement procède à la signature

du contrat

de la convention

Objet du contrat ou de la convention :

Entretien des ouvrages d'assainissement :

Un contrat pour l'entretien des ouvrages d'assainissement entre la Société Bruaysienne de Vidange représentée par Francis GRABAR, Gérant et le Lycée Polyvalent « Sadi CARNOT » de Bruay-La-Buissière est porté à l'approbation des membres du Conseil d'Administration.

Objet du contrat : Vidange et curage d'un bac à graisse + vidange et curage d'une station de relevage + hydro-curage des canalisations et puisards de la cour sud et nord

Durée : à compter 01/01/2021 renouvelable 3 fois par tacite reconduction

Disposition financière : Bac à graisse : 204€ TTC, Station de relevage : 186€ TTC, Canalisation et puisard cour sud : 1 080€ TTC, Canalisation et puisard cour nord : 1 080€ TTC, Intervention en urgence : 126€ TTC

Vu

Contrats

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Conventions

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

0620056Z
ACADEMIE DE LILLE
LPO LYCEE DES METIERS CARNOT
51 RUE SADI CARNOT
62701 BRUAY LA BUISSIÈRE CEDEX
Tel : 0321646500

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT
Lié à une décision du conseil d'administration

Objet : Contrats et conventions à incidence financière

Numéro d'enregistrement : 49

Année scolaire : 2020-2021

Par délibération du conseil d'administration

du 24/11/2020

acte n° 46

Le chef d'établissement procède à la signature

du contrat

de la convention

Objet du contrat ou de la convention :

Les buts basket et handball :

Un contrat de maintenance pour les buts de basket et de handball entre la Société Openfloor et le Lycée Polyvalent « Sadi CARNOT » de Bruay-La-Buissière est porté à l'approbation des membres du Conseil d'Administration.

Objet du contrat : Maintien en service des équipements sportifs : buts de basket relevables + buts de handball et buts de basket extérieur et buts de basket mural

Durée : à compter de janvier 2022 pour une année renouvelable 3 ans par tacite reconduction

Disposition financière : 3 890€ HT soit 4 668€ TTC. Prix HT révisé tous les 3 ans suivant les tarifs et barèmes en vigueur.

Vu

Contrats

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54

- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Conventions

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

0620056Z
ACADEMIE DE LILLE
LPO LYCEE DES METIERS CARNOT
51 RUE SADI CARNOT
62701 BRUAY LA BUISSIÈRE CEDEX
Tel : 0321646500

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT
Lié à une décision du conseil d'administration

Objet : Contrats et conventions à incidence financière

Numéro d'enregistrement : 48

Année scolaire : 2020-2021

Par délibération du conseil d'administration
du 24/11/2020
acte n° 46
Le chef d'établissement procède à la signature
 du contrat
 de la convention

Objet du contrat ou de la convention :

Sphinx :

Un contrat de mise à jour et de maintenance du logiciel Sphinx entre la Société Sphinx Développement représentée par Christelle MIGAUX et Boris MOSCAROLA, Co-gérants et le Lycée Polyvalent « Sadi CARNOT » de Bruay-La-Buissière est porté à l'approbation des membres du Conseil d'Administration.

Objet du contrat : Mise à jour et maintenance-assistance du logiciel SPHINX

Durée : Maintenance-assistance de 500 licences monopostes Sphinx iQ2 Quali conclue pour un an ferme à compter du 09/02/21 jusqu'au 08/02/22

Disposition financière : Mise à jour du logiciel 1 402.50€ HT + maintenance-assistance 350€ HT soit un total de 2 103€ TTC

Vu

Contrats

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Conventions

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

0620056Z
ACADEMIE DE LILLE
LPO LYCEE DES METIERS CARNOT
51 RUE SADI CARNOT
62701 BRUAY LA BUISSIÈRE CEDEX
Tel : 0321646500

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Don à l'association sportive

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 47
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Date de réunion de la séance initiale : 08/02/2021
Nombre de présents à la séance initiale : 10
⚠ Quorum non atteint
Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration
Convoqué le : 09/02/2021
Réuni le : 12/02/2021
Sous la présidence de : Frederic Cuvelier
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve le don à l'association sportive

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Le don de 1 678€ pour l'Association Sportive du Lycée est porté à l'approbation des membres du Conseil d'Administration.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	21
Pour :	21
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0620056Z
ACADEMIE DE LILLE
LPO LYCEE DES METIERS CARNOT
51 RUE SADI CARNOT
62701 BRUAY LA BUISSIERE CEDEX
Tel : 0321646500

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Désaffectation et mise en rebut

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 46
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Date de réunion de la séance initiale : 08/02/2021
Nombre de présents à la séance initiale : 10
⚠ Quorum non atteint
Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration
Convoqué le : 09/02/2021
Réuni le : 12/02/2021
Sous la présidence de : Frederic Cuvelier
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la désaffectation et la mise en rebut :

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Des biens suivants :
Dans le cadre de la comptabilité patrimoniale :
Cf. tableau joint pour un montant total de 123 773.02€

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	21
Pour :	21
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0